

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. REFUS DE LIBÉRATION SOUS CAUTION POUR UNE AVOCATE

Beatrice Mtetwa, éminente avocate spécialiste des droits humains, a été arrêtée à Harare le 17 mars dernier lorsqu'elle s'est rendue au domicile d'un de ses clients où la police effectuait une perquisition. Elle s'est vu refuser la possibilité d'être libérée sous caution le 20 mars ; elle est actuellement maintenue en détention, bien qu'une Haute cour ait ordonné sa remise en liberté immédiate le 18 mars.

Le 17 mars 2013 dans la matinée, **Beatrice Mtetwa** a reçu un appel téléphonique d'un de ses clients, Thabani Mpofu, membre du cabinet du Premier ministre Morgan Tsvangirai. Lorsqu'elle est arrivée au domicile de cet homme, des policiers étaient en train de fouiller les lieux. Elle a alors demandé à voir le mandat de perquisition. Devant le refus des policiers, elle a qualifié leurs agissements d'« illégaux, inconstitutionnels et contraires à la démocratie ». Ceux-ci l'ont arrêtée, l'accusant de « faire obstruction à la justice », puis ils l'ont menottée et fait monter dans un de leurs véhicules. Celle-ci a été conduite au poste de police central de Harare avant d'être transférée vers le poste de Rhodesville, toujours à Harare.

Les avocats de Beatrice Mtetwa ont saisi une Haute cour qui a rapidement ordonné la libération immédiate de cette femme, au motif que son interpellation était illégale. Néanmoins, la police a refusé d'obéir à cette décision et a maintenu Beatrice Mtetwa en garde à vue. Le 19 mars, l'avocate a comparu devant le tribunal de première instance de Harare, où elle a réclamé sa libération sous caution. Pendant cette audience, ses représentants légaux ont signalé qu'elle avait été maltraitée au poste de police, qu'elle s'était vu refuser le droit de contacter sa famille et de se laver, et que deux policiers étaient entrés dans sa cellule et avaient essayé de lui prendre ses couvertures dans la nuit qui a suivi son arrestation. Beatrice Mtetwa n'a jamais vu le mandat de perquisition qu'elle avait réclamé, de même que ses avocats.

À l'issue de la première journée d'audience, cette femme a été envoyée en prison pour la nuit. Le lendemain, la cour a rejeté sa requête et l'a renvoyée en détention jusqu'au 3 avril.

Amnesty International considère que l'arrestation et la détention de Beatrice Mtetwa constituent une agression à l'égard de la profession juridique au Zimbabwe, et plus particulièrement des avocats spécialistes des droits humains qui représentent avec courage les défenseurs de ces droits et les militants politiques dans un contexte de violations systématiques du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui s'amplifient tandis que se profile l'élection présidentielle, qui devrait avoir lieu dans quelques mois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- réclamez la libération immédiate et inconditionnelle de Beatrice Mtetwa ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que cette femme ait été arrêtée de façon arbitraire et soit maintenue en détention bien qu'une Haute cour ait ordonné sa remise en liberté immédiate ;
- exhortez les autorités à s'assurer que les avocats puissent mener leurs activités professionnelles sans être victimes d'actes d'intimidation et sans entrave, harcèlement ou ingérence indue, et qu'ils ne fassent l'objet d'aucune poursuite et d'aucune sanction administrative, économique ou autre pour des actions menées dans le cadre de leur travail et respectant leur éthique et leurs normes professionnelles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1er MAI 2013 À :

Ministre de la Justice et des Affaires

juridiques

Patrick Chinamasa

Government of Zimbabwe

New Government Complex

P. Bag 7751, Causeway

Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 77 29 99 / +263 4 25 21

55

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Procureur général

Johannes Tomana

Government of Zimbabwe

P. Bag 7714, Causeway

Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 77 32 47

Formule d'appel : *Dear Attorney General,*

/ Monsieur le Procureur général,

Président du Zimbabwe

Robert Mugabe

Munhumutapa Building

Samora Machel Avenue

Causeway, Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 73 46 44

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ZIMBABWE. REFUS DE LIBÉRATION SOUS CAUTION POUR UNE AVOCATE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

D'après le Premier ministre zimbabwéen Morgan Tsvangirai, des élections pourraient être organisées en juillet prochain. Au cours de la dernière décennie, les semaines précédant ce genre d'événements ont été caractérisées par une augmentation des violations des droits humains. Notamment, de fortes restrictions ont été imposées au droit à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression au travers de violences et d'arrestations arbitraires orchestrées par l'État. Depuis quelques mois, la répression des défenseurs des droits humains prend la forme de perquisitions policières et d'interpellations arbitraires. Depuis août 2012, les locaux d'au moins sept organisations ont été fouillés, dont deux à la mi-février.

Nom : Beatrice Mtetwa

Genre : femme

AU 20/13, AFR 46/002/2013, 20 mars 2013

AMNESTY
INTERNATIONAL

